

JUILLET 2014 Bulletin municipal
du BONO

SUR LE PONT!

BIENVENUE À BORD !





Sommaire

Comité de rédaction :

Jean Lutrot, Alain Brulé, Jean Noël Dubost,
Myriam Fievet-Quellec, Tatiennne Fourest,
Michel Gilbert, Christian Gueguen, Jean-Yves
Le Blevec, Jean-Claude Lebrasseur, M. Leroy,
Chantal Lop-Mur.

Imprimerie du Loch

Zone Porte Océane, rue du Portugal
56400 AURAY Tel. 02 97 24 20 54

Conception graphique :
florencia-delage.com

Photos :

Alain Bouger, Gaëlle Mandart, Alain Brulé,
Jean-Yves Le Blevec, Tatiennne Fourest,
François Berland, Frédéric Lop-Mur,
Bernard Evain, Myriam Fievet-Quellec,
Michel Gilbert, Christian Gueguen,
Nicolas Millot.

- 3 Mot du Maire
- 4 Urbanisme et travaux d'aménagement
- 6 Finances
- 9 Vannes agglo
- 11 Domaine maritime et environnement
- 12 Patrimoine
- 16 Affaires scolaires, sociales et lien intergénérationnel
- 18 Vie associative, culturelle et communication
- 23 Associations
- 24 Transports
- 26 État civil
- 27 Infos pratiques





Le mot du maire



Une équipe s'en va ...
Une équipe arrive ...
Mais la continuité du service public et d'un certain nombre d'actions se poursuivent.

Entre autre, la réfection des voiries, tenant compte des normes d'accessibilité, de la sécurité des piétons et de la mise à plat des sens de circulation dans le bourg.

Un programme ambitieux de constructions a été lancé il y a plusieurs années.

Notre commune aborde une période de croissance sans précédent, avec les logements qui viennent d'être livrés au Chivello et l'arrivée des premiers habitants de la ZAC de Mané Mourin-Lavarion.

Sur les 5 prochaines années, c'est environ 1000 habitants supplémentaires qui viendront s'installer au Bono. Nous serons alors près de 3 500 habitants.

Nous devons prévoir les équipements nécessaires pour les accueillir et répondre ainsi aux besoins de l'ensemble de la population actuelle et à venir.

C'est la raison pour laquelle nous lançons, dès à présent, une étude d'urbanisme par un organisme spécialisé, sur l'ensemble des équipements indispensables à mettre en place et en particulier un pôle « Associations - Sport - Culture - Médiathèque - Jeunesse - Centre médical et paramédical ».

Les associations et les professionnels concernés ont fait l'objet de consultations, afin de « coller » aux besoins de chacun, avant la décision finale d'urbanisation.

Le développement économique, tant commercial qu'artisanal est également une préoccupation quotidienne, en lien avec les Entreprises.

Ce « métier » d'aménageur est passionnant, car il faut se projeter dans les 15 ou 20 ans à venir, pour le plus grand bien des Bonovistes, tout en conservant le charme qui fait la réputation de notre commune littorale.

Les sentiers côtiers et les terre-pleins du bord de la rivière du Bono sont en cours de restauration, préservant ainsi le patrimoine qui a fait notre histoire maritime et ostréicole.

Le changement de la passerelle et du ponton accueillant les annexes sera opérationnel à l'automne. Avec les Enseignants, les Parents d'élèves, nos Professionnels communaux « enfance », les associations, nous avons bâti une organisation pour la mise en place dès septembre, des nouveaux rythmes scolaires imposés par la loi. Le coût de ce Temps d'Activités Périscolaires sera supporté par la Commune, n'entraînant aucun frais pour les familles. Il est à l'essai pour un an, avant une adoption définitive.

Beaucoup de « chantiers » et de travail, mais votre Equipe Municipale s'y emploie, en concertation avec la population.

Pour la sécurité de chacun, j'en profite pour rappeler qu'il est interdit de se baigner dans le port, autour des mouillages et dans le chenal où les bateaux manœuvrent, et bien sûr de plonger du vieux pont.

Bon été à tous, profitez de notre belle commune qui sait accueillir les visiteurs avec le sourire et restez optimistes pour l'avenir.

*Monsieur le Maire
Jean Lutrot*

Urbanisme, travaux et aménagement



Michel GILBERT
Maire Adjoint
à l'Urbanisme, aux travaux
et à l'Aménagement du Territoire

Travaux déjà engagés en 2013

Depuis la prise de fonction de la nouvelle mandature, les travaux engagés en 2013 ont été terminés dans le respect des engagements précédents. Ainsi la rénovation des rues Herriot et Pasteur, entre le rond-point de l'église et la place Joseph Le Clanche est enfin achevée. La route a pu être rendue à la circulation pour le week-end des élections européennes. Chacun peut constater la qualité de la réalisation qui permet de rehausser la vision de l'entrée du bourg jusqu'au cœur du Bono.



Arrêt de bus



Trottoirs rue Herriot

Bien sûr, les travaux ont duré plus que prévu. Le printemps « pourri » que nous avons subi en est la cause principale, mais cela appartient désormais au passé.

De même, les travaux de restauration de la chapelle de Bequerel accusent quelques retards dans la réfection de la toiture, pour les mêmes raisons. L'été est enfin là, plus propice à l'optimisme.

Travaux à venir

Pour l'avenir, les gros travaux de voirie restant à réaliser en 2014, concernent principalement le rebouchage des « nids de poule » et la réalisation d'un « bicouche » (étanchéité et gravillonnage de la surface de roulement), sur les rues des Goélands et du Port notamment, ainsi que sur certaines portions d'autres chaussées endommagées. Cet entretien est réalisé par la commune. Le Conseil Général quant à lui est en charge des travaux sur les voies départementales que sont la RD 101 et RD 101 E.

Ces travaux seront réalisés dans l'enveloppe financière prévue au budget 2013, et reconduite en 2014 lors du vote du budget primitif par le nouveau Conseil Municipal du 29 avril dernier.

La rénovation de la rue Jean Jaurès est en cours d'études. Elle se fera en concertation avec les riverains et les commerçants concernés. Un dossier de demande de subvention sera préparé pour être présenté au Conseil Municipal du mois de septembre prochain. Les premiers travaux n'interviendront qu'au cours du second semestre 2015, après les deux grandes manifestations qui animent le Bono tous les deux ans, la semaine du golfe et la route de l'amitié. Ils se poursuivront en 2016.

Urbanisme

La nouvelle équipe s'est principalement attachée à mettre en place et à entreprendre un état des lieux des équipements, des bâtiments, des voiries et des chemins, de l'avancement de la ZAC. Etape nécessaire pour pouvoir mener une réflexion approfondie sur le programme pluriannuel des études et des travaux à envisager pour les 6 ans à venir, en adéquation avec nos engagements développés lors de la campagne des municipales.

Les permis de construire en attente ont également été traités lors de la 1ère commission d'urbanisme réunie le 6 mai dernier. Au cours de celle-ci deux groupes de travail ont été formés afin de faire un état des lieux des voies de circulation : voies automobiles d'une part, et toutes les autres d'autre part : accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), voies piétonnes, cyclistes et équestres.



Leur objectif, après un point d'arrêt fin juin : pouvoir déposer, pour la fin septembre, un ensemble de propositions d'améliorations, de modifications et de créations dites circulations, à débattre en commission et à présenter au Conseil Municipal. Il s'agira, le cas échéant, de les sécuriser, de favoriser les déplacements doux au détriment de l'automobile lorsque le choix est possible, de vérifier les dispositions mises en œuvre ou à prévoir pour les déplacements des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et de rendre plus convivial le partage du territoire. Merci de leur faire le meilleur accueil si des personnes impliquées dans ces groupes de travail vous sollicitent.

Une visite des bâtiments de l'ancienne école du Bono, rue Hoche, accueillant les associations, nous a convaincu d'en prévoir la fermeture, fin juin. Les 2 bâtiments correspondant à l'école des garçons et à celle des filles, sont insalubres et dangereux. Les associations utilisant ces lieux, à l'exception de la Bibliothèque et de la salle de judo, seront relogées.

Une réflexion globale sur le devenir de ces bâtiments, mais aussi sur la réalisation d'un pôle associations, sport, loisirs et culture est lancée. Nous nous appuyons sur un bureau d'études, expert en urbanisme, avec lequel un contrat a été signé. Les crédits correspondants à cette mission ont été approuvés par le Conseil Municipal du 29 avril 2014. La commission d'urbanisme du mois de juin, en plus de l'étude des dossiers de demandes de permis de construire et de demandes de travaux, a été sollicitée pour mener une réflexion particulière. Il s'agit de tracer les grandes lignes permettant d'aboutir aux meilleures conditions d'intégration des nouveaux arrivants de la ZAC notamment, en prenant en compte les diverses activités présentes sur la commune ainsi que leur impact sur les équipements municipaux. En effet il est nécessaire d'anticiper l'absorption de près de mille nouveaux habitants, dans les cinq prochaines années. Il s'agit d'un défi important auquel il



Quelques rappels :

Il est interdit d'abattre les arbres de toutes essences dans les zones boisées sauvegardées, sans autorisation.

Les travaux bruyants sont réglementés.

Toute construction fixe, modification de façade, agrandissement et changement d'affectation d'un local est impossible sans un accord préalable de la Mairie, via une demande de travaux ou de permis de construire.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fixe les contraintes de construction. Il est consultable sur le site internet du Bono :

www.lebono.fr

ou en mairie.

est indispensable de se préparer. L'accroissement prévisible de la population du Bono va impacter non seulement l'urbanisme et les aspects techniques, mais également les commerçants, l'école, la cantine, les garderies, les services médicaux, les espaces sportifs, les espaces de loisirs, sans oublier les réseaux divers, les transports et l'environnement.

Je voudrais souligner, l'excellent et conséquent travail des équipes du Service Technique durant cette période de changement de municipalité et donc d'habitudes et de nouvelles relations à établir. Ils sont partout où cela s'avère nécessaire : pour s'occuper des « petites et grandes » fleurs et des herbes folles qui n'en finissent pas de pousser dopées par le printemps, réaliser l'entretien courant de la commune, assurer le suivi des chantiers en cours et préparer la commune pour la période estivale...



Jean-Claude Lebrasseur
Maire adjoint finances
développement économique

Le budget prévisionnel 2014 a été approuvé par le Conseil Municipal du 29 avril 2014.

Ce Budget comprend :

Le Budget de fonctionnement général de la Comune en termes de Recettes et de Dépenses.

Le Budget d'investissements de la Commune.

Le Budget maritime en termes de fonctionnement et d'investissements.

Suite aux élections municipales de mars dernier, il s'agit d'un budget de «transition», en particulier pour les investissements. En effet, les investissements engagés en 2013 et restant à réaliser sur 2014 s'élèvent à 1 386 750 € et limitent naturellement nos marges de manœuvre.

Nous avons toutefois souhaité inscrire au budget certains investissements complémentaires afin de répondre à quelques urgences, d'une part, et engager notre programme futur, d'autre part, à savoir : divers matériels et installations urbanistiques (éclairage, véhicule, signalétique, local poubelle sur le port...), solutions de repli temporaire pour accueil-

lir les associations, études pour le futur Centre polyvalent (associations, médiathèque, salle culturelle et de loisirs, espace Jeunes, ...).

Le budget de fonctionnement présente un excédent prévisionnel plus modeste, soit 249 629 € contre 423 831 € en 2013, car les dépenses ont progressé de 10,5% à 1 480 825 € pour des recettes qui diminuent de 1,1% à 1 866 803 €, traduisant ainsi la poursuite du désengagement de l'État dans les dotations forfaitaires.

Le budget maritime est juste équilibré, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, grâce aux reports des excédents de 2012 et 2013.

Une réflexion va s'engager sur la stratégie de développement des activités du port : mouillages, carénage,...

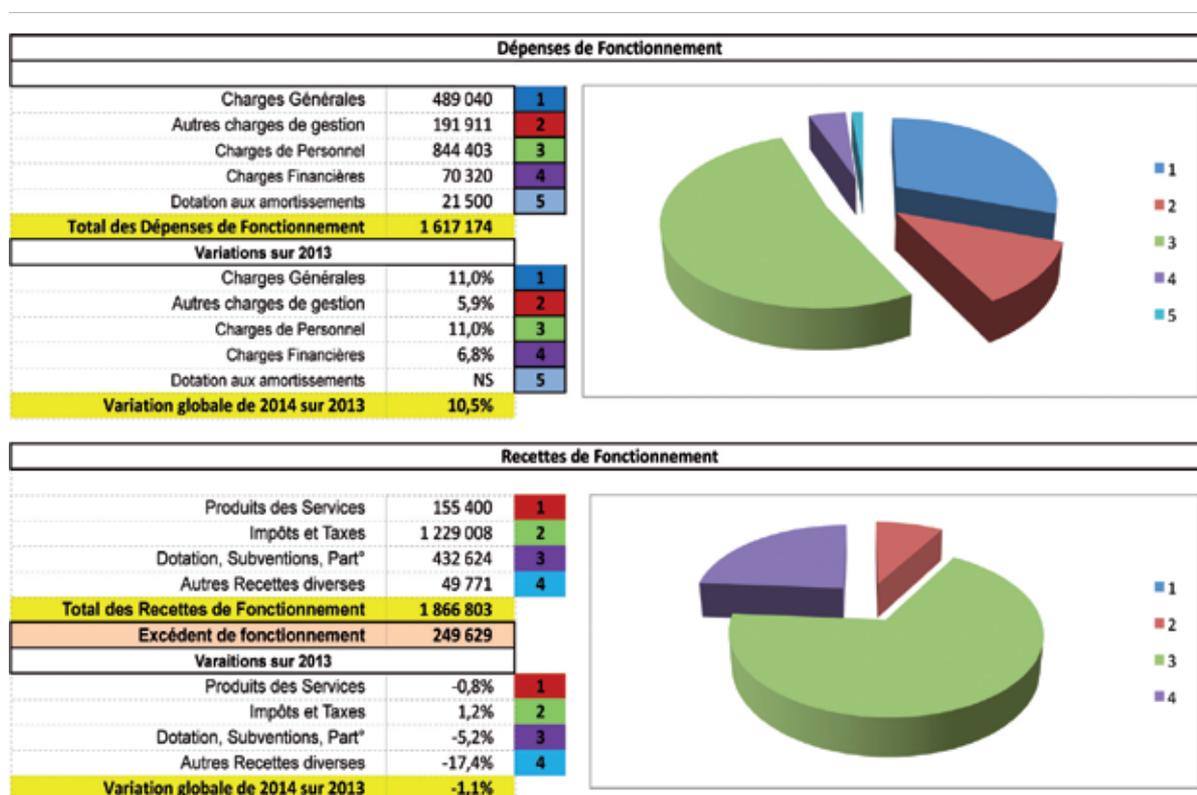
Enfin, il faut souligner les décisions importantes prises par le Conseil Municipal lors de l'adoption de ce budget pour 2014 :

- Non augmentation des taux d'imposition des taxes locales (taxes d'habitation et taxes foncières en particulier).
- Non répercussion du coût des rythmes scolaires sur les familles concernées.





Le Bono : Budget primitif «commune» 2014



Dépenses de Fonctionnement :

Les charges générales incluent en particulier les frais d'entretien d'espaces verts et de voirie, soit plus de 50% de l'augmentation. Les charges de personnel sont impactées par les rythmes scolaires, les remplacements d'agents et l'embauche d'un assistant de conservation du patrimoine. Les autres charges de gestion comprennent la participation aux syndicats intercommunaux (66 K€), le coût du CCAS (28 K€) et les subventions aux associations (24 K€).

Au global les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent de 10,5 % en 2014, soit + 154 K€.

Recettes de Fonctionnement :

Les taxes progressent légèrement grâce à l'arrivée de nouveaux habitants car les taux de la Commune sont inchangés par rapport à 2013. Les produits des services sont stables, ils s'agit essentiellement de l'ALSH, de la garderie et de la cantine, et de la mise à disposition de personnel aux activités diverses dont le maritime.

Les dotations forfaitaires et subventions poursuivent leur diminution confirmant ainsi le désengagement de l'état.

Ainsi, nos recettes prévisionnelles de fonctionnement 2014 diminuent de 21 K€, soit -1,1%

Résultat de Fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement est fortement impacté de ces évolutions des recettes et dépenses car il ressort à + 249 629 € contre + 423 831 € en 2013.

Cet excédent est destiné à financer les investissements de 2014 à due concurrence

Légende :

CA : Compte Administratif, opérations réelles de 2013

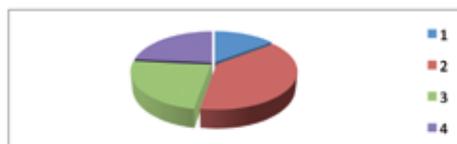
BP : Budget primitif, opérations prévisionnelles pour 2014

Le Bono : Budget primitif «maritime» 2014

Budget de Fonctionnement Maritime 2014			
Recettes de l'exercice	135 804,12	1	
Dépenses de l'exercice	159 153,00	2	
Résultat de l'exercice	- 23 348,88	3	
Excédent de l'exercice antérieur	23 348,88	4	
Résultats cumulés : et Excédents à reporter	Néant		



Budget d'Investissements Maritime 2014			
Recettes de l'exercice	24 600,24	1	
Dépenses de l'exercice	64 316,00	2	
Résultat de l'exercice	- 39 715,76	3	
Excédent de l'exercice antérieur	39 715,76	4	
Résultats cumulés : et Excédents à reporter	Néant		



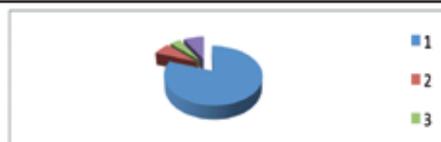
Le budget de fonctionnement 2014 s'équilibre grâce aux excédents antérieurs 2012 et 2013 ; les frais de personnel représentent 32% et les redevances d'état 33% dont un rattrapage de 18 K€ payable en 2015 et des frais de fonctionnement de la Commune pour 4 K€.

Le budget d'Investissement 2014 s'équilibre grâce aux reports d'excédents des exercices antérieurs pour un total de 40 K€.

Il comprend notamment un nouveau ponton, un semi-rigide pour la surveillance du port ainsi que divers travaux à la Capitainerie, et le lancement de l'étude sur l'aire de carénage.

Le Bono : Budget investissements 2014

Dépenses d'Investissement			
Investissements engagés en 2013 et restant à réaliser	1 386 750	1	
Opérations patrimoniales diverses	117 200	2	
Échéances d'emprunts à rembourser	75 500	3	
Investissements nouveaux à engager	139 600	4	
Total général des dépenses d'investissements	1 719 050		



Recettes d'Investissement			
Excédent CA d'Investissements reporté 2012 et 2013	210 722	1	
Excédent de Fonctionnement BP 2014	249 629	2	
Dotations, fonds divers et réserves	506 731	3	
Subventions d'investissement	280 778	4	
Opérations patrimoniales diverses	138 700	5	
Total général des recettes d'investissements	1 386 560		



Solde des investissements à financer par un emprunt	- 332 490
--	------------------

Recettes d'investissement :

Elles sont constituées des excédents d'investissements des exercices antérieurs (210 722 €), de l'excédent du budget de fonctionnement de 2013, soit 423 831 € et de l'excédent du BP 2014 (249 629 €), soit un total «interne communal» de 884 182 €.

Les subventions et recettes diverses (TVA, TLE ...) totalisent 502 378 €.

Dépenses d'investissement :

Les investissements engagés les années précédentes concernent pour l'essentiel :
- la voirie de la rue Pasteur/Herriot, la Maison des assistantes Maternelle, le Domicile Partagé.

- l'espace Chivello, la Chapelle de Béquere, et divers travaux de voirie.

Ces travaux engagés trouveront leur finalisation en 2014, pour un total de 1 386 750 €

Les investissements complémentaires concernent essentiellement le relogement temporaire des associations dans l'attente d'un nouvel espace d'accueil, après la fermeture de la maison des associations, soit un coût de 62 K€

Résultat financier :

Le besoin de financement pour équilibrer ces investissements s'établit à 332 490 €

Un emprunt sera souscrit en cours d'année et son remboursement sera couvert par la TVA que l'état nous restitue sur les investissements réalisés.

Vannes agglo



Pierre LE BODO,
Maire adjoint de Vannes, est Président de Vannes Agglo
Jean LUTROT,
Maire de Le Bono, est Vice président
« développement économique » de Vannes agglo.

VANNES AGLO c'est aussi :

6 280 étudiants : 3 214 étudiants à l'Université de Bretagne Sud, 566 à l'Université Catholique de l'Ouest et 247 étudiants à l'Institut des Ingénieurs de Vannes...

Près de **54 000 emplois**, 8720 établissements dont les 3/4 ont une activité tertiaire.

Une croissance de l'emploi qui suit la croissance démographique, en moyenne 1500 emplois supplémentaires par an.

Ses Compétences obligatoires

Développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire. Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,

création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains.

Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme Local de l'Habitat, politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des per-

sonnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville dans la communauté : Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social d'intérêt communautaire, dispositifs locaux, de prévention de la délinquance.

Ses Compétences optionnelles

Voirie : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire : L'intérêt communautaire a été reconnu pour les équipements suivants :

Sport : Golf de Baden, Base nautique de Séné, Base nautique de Toulindac à Baden, Le Vélodrome de Kermesquel, le Centre Aquatique AquaGolf à Surzur

Culture : L'Echonova, salle pour la diffusion et les pratiques dédiées aux musiques actuelles

Autres équipements

Actions foncières

Infrastructures de communication d'intérêt communautaire (aériennes, routières, maritimes)

Télédistribution

Centre international de séjour

Crématorium : création et gestion

Accueil des Gens du Voyage : création et gestion d'aires d'accueil

Services : Fourrière animale d'intérêt communautaire

Soutien :

Développement universitaire : participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement

Enseignement professionnel : dépenses d'investissement et de fonctionnement

Participation à la mission locale

Soutien à l'opération « Solidarité-Pays de Vannes » et à l'association « Solidarité Tiers Monde »

Actions en matière de sécurité routière

Vannes agglo

Budgets

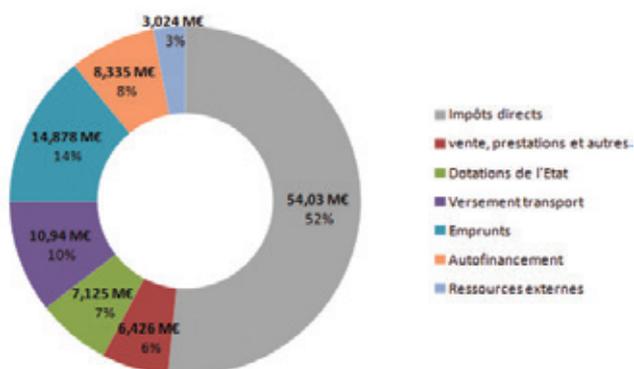
LES CHIFFRES CLES

Budget global (tous budgets confondus) : 104,7 M€
 Endettement global au 1er janvier 2013 : 27,704 M€
 Volume global d'investissements : 25 M€
 Nombre d'agents : 169 (ETP)



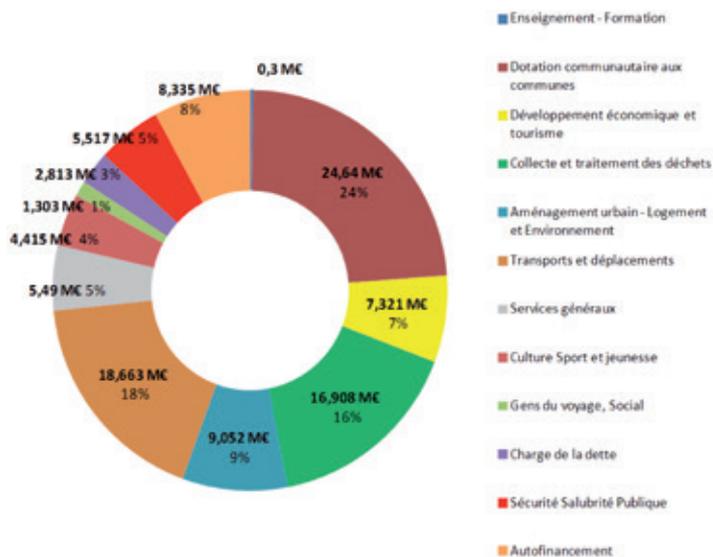
Les recettes (tous budgets confondus)

D'où vient l'argent de Vannes agglo ? (en millions d'euros)



Les dépenses (tous budgets confondus)

Où va l'argent de Vannes agglo (en millions d'euros) ?





Christian GUEGUEN
Maire Adjoint Domaine Maritime
et Environnement

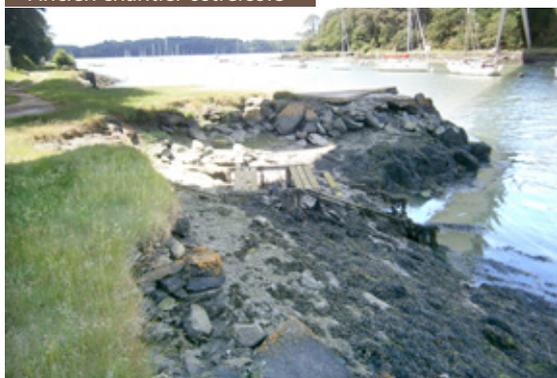
Entretien et restauration des terre-pleins

À l'issue d'une tournée d'inspection le long des berges qui bordent la rivière, nous avons pu dresser un premier état des actions urgentes à mener avant les festivités de la Semaine du Golfe 2015.

Ainsi, les annexes à l'état d'épave et les anciennes cabanes ostréicoles délabrées qui dénaturent notre belle côte seront retirées avec l'aide des Services Techniques de la mairie. Les travaux à entreprendre sur un secteur allant



Ancien chantier ostréicole



Terre-plein



Terre-plein

du Port au lieu-dit «Le Peureuch» (aval du port) vont être entrepris en priorité. Portant sur une bande de 22 mètres située à droite de l'accès aux terre-pleins (Peureuch), cinq zones de terre-pleins endommagées nécessitent des travaux de restauration importants et des équipements adaptés. Le plus gros de ces travaux est confié à une entreprise spécialisée et les Services Techniques de la mairie assureront les finitions. La restauration de ces 22 mètres devrait être achevée courant juillet 2014.

Aire de carénage

Notre port dispose d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour les 379 mouillages qui équipent le port et la rivière. Une directive européenne datée du 27 novembre 2008, retranscrite dans le droit français, notifie que les ports de plaisance doivent disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets, de toute nature, engendrés par les bateaux qu'ils accueillent. Ce n'est pas le cas du Bono.

Depuis le début du printemps, nous avons pu constater des opérations de « carénage sauvage » effectuées par des bateaux de toutes dimensions dans le Port du Bono. C'est interdit et pénalisable. Cela pollue à la fois l'eau et les sédiments de la rivière, sans parler de la vie marine et des risques sanitaires encourus par ceux qui, malgré les interdictions, se baignent et pêchent dans ou aux abords du Port.

Afin de rentrer dans la légalité du droit français, nous avons lancé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une future aire de carénage.

Capitainerie

Pour assurer la sécurité et l'accueil des plaisanciers, Jérôme BOTTI, notre Maître de Port, pilote dorénavant un semi-rigide plus maniable doté d'un moteur hors-bord de 15 cv. De la mi-juin au début du mois de septembre, période où l'activité est la plus dense, Julien AUGER l'assiste dans ses missions.

Pour les joindre, appeler la Capitainerie au 02 97 57 94 85, ou Jérôme BOTTI au 06 78 31 98 21

RAPPEL : LA VITESSE MAXIMALE DES NAVIRES DANS LE CHENAL D'ACCES EST FIXEE A 2 NŒUDS.



Jean-Yves Le Blevec
Conseiller délégué patrimoine maritime

Nommé Délégué du Patrimoine depuis le 29 mars dernier, me voilà chargé, avec Michel GILBERT Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Aménagement du Territoire, et Gilles ROLLAND, Chef des Services Techniques de la commune, du suivi des travaux de rénovation de la Chapelle de Béquerel.

Passionnant !

Je connais cette chapelle depuis que je suis gamin, comme tous ceux et celles de ma "classe".

Grace à la restauration dont elle est l'objet, je découvre ses entrailles, en même temps que je rencontre des artisans restaurateurs passionnés et passionnants. Une vraie découverte !

Ce beau monument n'est pas pour nous un simple monument historique. Il représente plusieurs siècles de notre histoire locale et maritime.

Notre première rencontre a eu lieu le 7 Avril 2014, à l'occasion d'une réunion de chantier hebdomadaire avec M. DUBOST, Architecte en charge des travaux, et les charpentiers, artisans au cœur de la restauration.

Ce jour là, toute la charpente côté "Nef" est déposée. Elle est partie dans les ateliers de l'entreprise « Les Charpentiers de Bretagne » située à Quistinic pour rénovation. Nous visitons, sur les échafaudages en place, la charpente côté « chœur » qui elle, est toujours à poste. M.DUBOST architecte et M. LEROY responsable des Charpentiers de Bretagne ne sont pas avares d'explications sur le pourquoi et le comment de l'avancement des travaux. Ils nous font partager les questions qui se posent à la suite des découvertes récentes faites à l'occasion des démontages.

C'est d'après les rapports qu'ils ont bien voulu m'adresser par écrit que je suis en mesure de vous proposer la synthèse ci-après.

La 1ère phase de restauration de la Chapelle Notre Dame de Bequerel sera bientôt terminée. Elle comprenait la réfection de la couverture, la restauration de la charpente et de la voûte lambrissée, ainsi que les travaux de maçonnerie d'accompagnement.

Ces travaux ont été confiés à trois entreprises spécialisées dans la restauration du patrimoine ancien. Il s'agit :

- de AR Toiture de Bohal
- des Charpentiers de Bretagne de Quistinic
- de ETPM de Pluvigner.

La Chapelle est couverte de trois charpentes distinctes :

- le chœur, partie la plus ancienne (milieu du XVème siècle), possède une charpente à fermes, pannes et chevrons,
- les chapelles latérales Nord et Sud, édifiées à quelques décennies d'intervalles au XVIème siècle, sont couvertes d'une charpente à chevrons formant fermes, avec cerces moulurés recevant un lambris,
- la nef, également à chevrons formant fermes et cerces moulurés, ayant subi des modifications

et des transformations au fil des années. La travée, également du XVIème siècle, est légèrement postérieure aux chapelles latérales, les corniches sablières de la travée Ouest étant de factures différentes de celles du reste de la nef.

Au début de XIXème siècle, toutes les poutres entrant ont été coupées et supprimées, générant des déformations dans les charpentes et les maçonneries. Une corniche en plâtre sur lattis est venue doubler les corniches anciennes et une voûte lambrissée en sapin.



C'est en déposant les voûtes de la chapelle qu'ont été découverts des éléments historiques d'importance nécessitant l'intervention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bretagne et des ABF (Architectes aux Bâtiments de France) de Vannes afin de valider un programme de restauration devenu nécessairement différent de celui établi à l'origine du projet par Mr Dubost architecte de la restauration. On ne pouvait pas deviner ce que nous réservait l'histoire de la Chapelle sans cette première phase de travail. Tout était caché soit par du bois soit par du plâtre ! C'est avec de nombreux échanges et visites, doublés d'études pertinentes sur les charpentes, qu'ont été établis des périodes constructives de l'édifice. Le chœur de la chapelle date vraisemblablement de la période 1420-1460, la nef quant

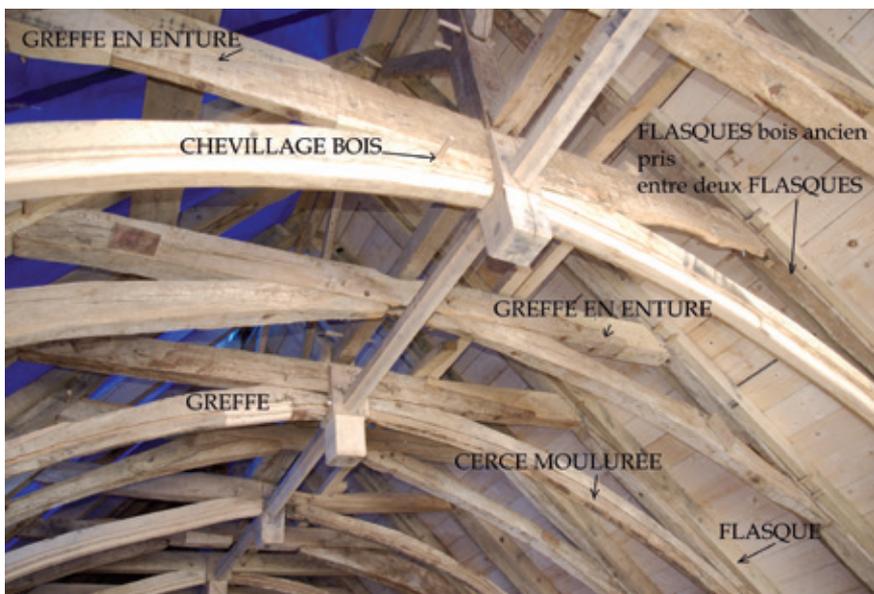
Chœur une charpente constituée de chevrons de forme tronconique, peints à l'ocre rouge, idem pour les pannes fermes et entrails, un reliquat de poinçon descendant sur entrails sur les deux fermes du chœur atteste de leur existence, entrails eux-mêmes sciés au niveau des blocs restants affaiblissant d'ailleurs les charpentes.

A l'inverse sous la voûte de la NEF on découvre une charpente typique du 16ème siècle composée de 20 fermes chevrons réparties sur la longueur avec cerces moulurées et jambes de force permettant de recevoir une voûte. La datation de la corniche confirme la période constructive.

De nombreux autres éléments découverts confirment l'intérêt d'une restauration dans les règles de l'art, règles édictées dans ses principes par la DRAC de Bretagne et les ABF de Vannes attachées à une restauration privilégiant

au maximum la conservation notamment des vieux bois et une restitution à l'identique d'éléments existants aujourd'hui disparus. Il s'agit de bien restaurer en utilisant les techniques telles que les greffes, les flasques, les entures, l'ajout de bois neufs dans une proportion minimale mais nécessaire, bois façonné à l'identique d'un bois conservé ancien.

La couverture est réalisée avec un modèle d'ardoises épaisses de 7 millimètres posées aux clous à liaison brouillée (hauteur constante et 3 largeurs d'ardoises différentes).



à elle restaurée au 19ème siècle daterait du 16ème siècle comme en atteste la découverte d'une corniche datée et cachée par une corniche plâtre, aujourd'hui restaurée.

A ces périodes correspondent des principes constructifs de charpente. Ainsi on retrouve sous la voûte du

La restauration de la Chapelle a nécessairement pris du retard, mais l'enjeu est fondamental, et ceci sans nuire à l'esthétique, si l'on sait regarder et comprendre le pourquoi du parti pris dans cette restauration, parti pris imposé par la richesse historique de la Chapelle.

Et le Pardon du 15 août 2014 ? La grande question !

Les travaux ont pris du retard et ne seront pas terminés, mais OUI le Pardon aura bien lieu. A l'intérieur ? A l'extérieur ? Nous en saurons un peu plus d'ici fin juillet. Quelles que soient les circonstances, nous mettrons tout en œuvre pour que cette célébration puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Après cette 1ère phase, il reste énormément à faire avant que ce superbe monument soit restauré comme il le mérite !

La 2ème phase concernera la restauration de l'intérieur de la Chapelle. Les travaux correspondant sont extrêmement coûteux et leur financement n'est pas assuré. C'est pourquoi nous vous rappelons l'existence de la souscription, toujours ouverte, en adressant vos dons soit à la mairie du Bono où vous pourrez trouver des bulletins de souscription disponibles, soit directement à la Fondation du Patrimoine.

L'école du Bono

A l'heure de la fermeture définitive de la Maison des Associations, il nous semble intéressant de revenir sur l'histoire de ces bâtiments qui servirent d'école pendant plus d'un siècle.

Désireux d'écrire quelques lignes concernant la construction de cette école, je me suis souvenu avoir lu un beau texte écrit à ce sujet par Alain Brulé, un ami de longue date. Il retrace l'histoire des débuts de l'école du Bono.



Classe école filles 1939

« Forts d'environ 620 habitants dont une centaine d'enfants d'âge scolaire, Le Bono et les villages voisins apprennent probablement avec enthousiasme la promulgation des lois Jules Ferry puisque dès le 11 janvier 1882 le conseil municipal de Plougoumelen vote « la création d'une école de hameau au port du Bono ».

Accueillie favorablement par l'Inspecteur d'Académie, cette demande fait rapidement son chemin. Le 21 novembre 1882, le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts autorise la commune à emprunter 7100 francs à la caisse pour la construction des écoles. L'hospice d'Auray s'engage à vendre une « pièce de lande » de 1830 m² pour 293 francs afin d'édifier cette école mixte (une classe unique de 40 filles et 40 garçons !). M. Kergrohen, architecte à Lorient en dresse les plans.

Malheureusement, pour des raisons financières, le projet prend du retard. Les travaux ne sont adjugés que le 3 octobre 1886 à Joseph Grouhel, entrepreneur à Locmariaquer, pour la somme de 22566 francs. Si l'on en croit l'Inspecteur primaire, dès son ouverture, l'école ne répond déjà plus aux besoins de la population.

« L'école du Bono, ouverte depuis le 15 mai compte déjà 90 élèves. Monsieur le Maire de Plougoumelen et les conseillers municipaux du quartier sont convaincus que ce nombre augmentera encore à la rentrée des classes. Il est certain qu'il ne diminuera pas ; les enfants que j'ai trouvés à l'école sont tous jeunes. L'institutrice aura donc à la rentrée cent élèves au minimum. Il est impossible qu'elle s'occupe sérieusement d'un nombre aussi considérable d'élèves ; il faudrait doubler cette école. La salle de classe a environ cent mètres carrés, on pourrait la partager en deux par une cloison ... »

Le conseil municipal qui à cette époque partage l'opinion de l'Inspecteur propose une solution surprenante : « l'institutrice ne pouvant à elle-seule suffire à son service, le Conseil demande la création d'un emploi d'institutrice adjointe : la sœur de l'institutrice étant brevetée et lui venant en aide, le Conseil demande qu'on veuille bien la désigner pour remplir officiellement l'aide qu'elle offre jusqu'à présent gratuitement . »

Le point de vue de la municipalité change en 1891 quand : « considérant que le hameau du Bono étant à proximité des écoles du bourg de Baden et d'Auray et que rien, absolument rien ne manque à l'école du Bono », elle demande au préfet de ne pas donner suite au projet car elle souhaite consacrer le budget à l'achèvement du chemin vicinal n° 4 du bourg au Bono qui est en suspens depuis 1878...

Cette extension à bon compte refusée une nouvelle fois par dix voix contre six en 1897 marque le début d'une guerre scolaire opposant les bonovistes représentés par cinq conseillers municipaux au reste de la commune. Sous la pression des autorités académiques et préfectorales, la classe est tout de même coupée en deux l'année suivante.

Piètre résultat qui, sur le papier, dote le Bono de deux écoles : une de filles, une de garçons, mais ne résout ni le problème des effectifs ni celui des locaux (31 filles et 64 garçons en 1901). En approuvant la création de deux nouveaux postes d'instituteurs, le Ministère met le feu aux poudres.

Sans polémiquer, sachons que les habitants de Plougoumelen qui disposent depuis longtemps d'une école « libre » voient d'un très mauvais œil la dissidence d'une partie de la commune partisane de la « laïque ».

Un courrier anonyme émanant de la préfecture précise que : « la municipalité refuse systématiquement de prendre la mesure nécessaire en vue de la construction de la nouvelle école. Il y aurait lieu de procéder d'office à la construction d'autant plus que le Maire (très hostile) aurait, dit-on l'intention de faire trainer les choses pour établir au Bono une école de frères. Une personne charitable, d'après l'instituteur, donnerait la somme nécessaire pour établir ladite école de frères. »

Par ailleurs, l'essor du Bono coûte cher : « Monsieur le Président communique au conseil municipal une lettre de Monsieur le Préfet datée du 29 décembre en réponse à la dernière délibération du conseil municipal relative aux écoles du Bono. Il énumère tout ce qui a été fait pour ce quartier depuis un laps de temps relativement court et affirme avoir toujours à cœur d'assurer l'instruction de tous les enfants de la commune, mais n'entend pas gaspiller l'argent des contribuables. Il a été fait dans ce quartier : un quai, une école, lavoir, fontaine, curage du port, dédoublement de l'école en 1898, approfondissement du port en projet et pour lequel le Conseil a voté un crédit de 1750 francs . »

Pour mettre fin à cette situation conflictuelle, Henri Le Blévec (1858 – 1928), charpentier de marine reconverti dans le commerce et l'ostréiculture, propose à la préfecture de construire une « maison d'école » comprenant deux classes pourvues de mobilier scolaire et deux logements. Louée 600 francs par an à la commune, cette bâtisse située près du pont abrite pour quelques années l'école des garçons à compter du 1er mars 1902. Un cas rare mais pas unique : une école publique financée par un particulier !

Ancien élève de l'école « du pont », Pierre Le Clanche (1893 – 1977) confiait en 1972 ses souvenirs d'enfance à sa petite fille. « On allait à l'école à six ans. Ma sœur était à l'école des sœurs à Plougoumelen où elle allait à pied. Moi j'allais à l'école laïque du Bono. Il y avait deux instituteurs et une institutrice . A l'âge de neuf ans, ma mère m'a mis à l'école

1/ La loi du 16 juin 1881 établit la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Celle du 28 mars 1882 la rend obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans.

2/ Lettre de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie du 3 juillet 1887.



Classe école garçons 1939

religieuse de Plougoumelen mais l'instituteur était très mauvais et ma mère m'a remis à l'école du Bono. Heureusement car je suis le seul de la bande à avoir eu mon certificat d'études. Tous ceux qui allaient à Plougoumelen étaient collés... [au Bono] le maître était très bon, mais dur : Monsieur Perrodo. Il fallait travailler. Il donnait des claques et nous tapait les fesses avec une règle. On avait le coude prêt à éviter les coups. En orthographe on était très faible ; on avait peur des fautes et on se préparait à esquiver le choc. On se gardait bien de se plaindre à la maison car on en recevait encore plus ! »

Loin d'apaiser les esprits, cette période transitoire voit la démission du Conseil municipal le 23 mars 1902, mis en demeure de procéder à une nouvelle construction. M. Le Moing, Maire, succède à M. Jollivet.

« Contraints et forcés de construire ces deux classes et ces deux logements et d'acheter le mobilier scolaire, nous Maire et conseillers municipaux, prions Monsieur le Préfet de solliciter pour la commune la plus large subvention possible de l'Etat, afin de nous aider dans cette dépense.

La municipalité de Plougoumelen doit s'inquiéter de l'éventualité d'une laïcisation de l'école des filles à Plougoumelen même. Ce grand malheur entraînerait l'obligation de nouvelles constructions scolaires . »

N'oublions pas que nous sommes à la veille du ministère Combes (1902 – 1905), période d'anticléricalisme qui aboutit à la séparation de l'église et de l'état.

Projeté en 1903, cet agrandissement destiné à remplacer l'école « du pont » n'est réalisé qu'en 1905 . On imagine, dans ce contexte, quel pouvait être l'accueil réservé à un instituteur, hussard noir de la République, allant quémander à la mairie quelques sous pour l'entretien de sa classe. Il faut encore attendre dix ans pour qu'une classe et un logement

supplémentaires donnent à l'école l'aspect que nous lui connaissons. Les esprits sont alors calmés puisque le 2 mars 1913, le conseil municipal vote à l'unanimité « une motion de sympathie et de confiance à tout le personnel enseignant public de la commune. »

A la veille de la Grande guerre, pour une population d'environ 1400 habitants, l'école du Bono compte donc cinq classes : trois de garçons confiées à M. et Mme Le Gunehec et M. Guyot et deux de filles tenues par Mme Belz et Melle Le Gunehec. Si tous les garçons sont scolarisés au Bono jusqu'au certificat d'études qui, dès onze ans, leur permet d'embarquer comme mousse, pour beaucoup de filles, la scolarité se termine à Plougoumelen « au couvent », chez les Filles de Jésus où certaines sont pensionnaires. « Le curé voulait que l'on apprenne le catéchisme en breton. Celles qui restaient au Bono étaient parfois refusées pour la communion. »

Epreuve redoutable mais viatique convoité, ce certificat d'études est resté dans les mémoires. Soixante-dix ans après, Pierre Le Clanche s'en souvient très bien : « au programme : mathématiques, orthographe, géographie, histoire, navigation. Le certificat se passait à Auray. On était six à se présenter [en 1904]. Le Bono a enlevé la palme ! Sur les six, j'étais le deuxième à cause de l'orthographe. Tout le monde a été reçu. »

En 1987, Michel Le Clanche (1908 – 1987), dit Menguen, nous compte cette journée mémorable : « Nous étions douze du Bono. Nous sommes partis à Auray avec nos deux instituteurs. Nous avons fait la dictée le matin. Le texte de la dictée c'était « Le réveil de l'enfant ». L'écriture comptait aussi pour le certificat. J'avais pas à me plaindre mais les deux meilleurs c'étaient Joseph Bainvel et Henri Guingo. »

Seule représentante d'une autorité morale, l'école joua un rôle important au Bono. Elément de promotion sociale, elle permit aux enfants d'accéder à un savoir que leurs parents n'avaient pas la chance de maîtriser et pour certains, grâce à un complément de formation dispensé bénévolement par les instituteurs, de poursuivre leurs études ou de préparer des brevets de navigation. Henri Le Blévec (1885 – 1958) fut le premier admis au lycée de Vannes. Joseph Le Douaran entra en 1912 au Cours complémentaire d'Auray avant d'intégrer l'Ecole normale pour devenir à son tour instituteur... au Bono. Avec Louis Guyot, directeur de l'école, qui avait contribué en 1912 à la création d'une caisse mutuelle d'assurance pour les pêcheurs, M. Le Douaran prit une part active à la vie locale, créant virtuellement une école de pêche et organisant les premières fêtes pascales notamment.

Alain BRULE

3/ Délibération du Conseil municipal de Plougoumelen du 18 février 1888.

4/ Dès 1839, le traitement d'un instituteur primaire est inscrit au budget de Plougoumelen. L'année suivante, la construction d'une « maison d'école » est projetée. Il s'agit de l'école des garçons. Celle des filles est créée en 1864 par la congrégation des Filles de Jésus de Plumelin.

5/ Séance extraordinaire du Conseil municipal de Plougoumelen du 29 décembre 1901.

6/ L'école des garçons « du pont » comptait alors deux classes et l'école des filles, rue Hoche, une classe.

7/ Délibération du Conseil municipal de Plougoumelen du 23 novembre 1902.

8/ Il s'agit des deux classes situées dans la partie haute de la cour.

Affaires scolaires, sociales



Tatiene FOUREST
Maire Adjointe à l'Action Sociale
et aux Affaires Scolaires



La réforme des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires.

Destinée aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) et décrétée le 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires est née de plusieurs constats : comparés aux autres pays européens, les écoliers français ont des journées de classe plus longues et leur nombre de



Classe de CM2 École Jean Louis Etienne

jours de classe est le plus faible. Le Ministère de l'Éducation Nationale estime que ceci pénalise les élèves les plus fragiles. En répartissant mieux les heures d'enseignement sur la semaine par un allègement de la journée, la réforme a deux ambitions :

- permettre à l'enfant de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous, d'une part,
- permettre à l'enfant d'accéder à des activités sportives, artistiques et culturelles d'autre part, pour contribuer à développer sa curiosité intellectuelle et son épanouissement personnel. Ces expériences et activités complémentaires sont à aménager par les collectivités lors des Temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P.).

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, cette nouvelle organisation entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2014 pour les enfants du Bono.

Leur semaine scolaire sera organisée de la façon suivante:

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : enseignement de 8h30 à 15h30
- classe le mercredi matin de 8h30 à 12h00.
- La mise en place des T.A.P. aura lieu de 15h30 à 16h30.

La participation aux ateliers sera gratuite et non-obli-

gatoire. Un comité de pilotage présidé par le Maire, rassemblant des représentants de la municipalité, des représentants de l'école, des parents d'élèves et des membres d'associations locales, se réunira régulièrement. Outre l'organisation pratique (encadrement, utilisation des locaux, responsabilité de chacun,...) l'équipe s'efforcera de proposer aux enfants des activités variées, ludiques et (ré)créatives. Pour enrichir l'éventail des activités proposées aux enfants, les associations du Bono ont été sollicitées. Grâce, entre autre, à leur implication, les enfants pourront (dès l'âge de 5 ans) choisir l'une ou l'autre de ces activités regroupées par thèmes : - ateliers créatifs - sports collectifs - atelier gymnique - jeux de sociétés - danses - musique - autour du bois... Sur le plan financier un budget prévisionnel a été voté lors du conseil municipal du 29 avril 2014. S'il est vrai que cette réforme des Rythmes Scolaires reste compliquée dans sa mise en œuvre, elle aura néanmoins permis au Bono, de rassembler des personnes motivées et soucieuses du bien-être des enfants du groupe scolaire Jean-Louis Etienne autour d'un projet commun.



Cour de récréation École Jean Louis Etienne

Que chacun soit remercié pour son implication et sa contribution à ce travail d'équipe fructueux.

et lien intergénérationnel

Lien intergénérationnel

Développer le lien entre la jeunesse et les aînés pour un partage de vie et de savoir est enrichissant pour tous. Favoriser ces rencontres en créant des événements qui mettent en relation des générations différentes est important. C'est ainsi que les CM2 du groupe scolaire Jean-Louis Etienne ont pu échanger avec Etienne Le Sommer, l'un des premiers résistants du Bono. Dans le cadre de leur programme d'histoire, les enfants avaient préparé des questions très concrètes : « quel âge aviez-vous lorsque la guerre a commencé », « Où avez-vous combattu ? Dans quelle armée ? Avez-vous été blessé ? », « De quels moyens disposiez-vous pour faire de la résistance ? »... Toutes ces questions ont permis à Etienne LE SOMMER de raconter sa jeunesse pendant la seconde guerre mondiale. L'intérêt des enfants était palpable. Leur maître, qui est aussi Directeur de l'école, a dû les freiner dans leur élan car la fin de classe sonnait. Il ne restait plus que quelques minutes pour faire circuler les médailles d'Etienne LE SOMMER... Fort de cette expérience, l'idée de multiplier ces rencontres est retenue pour l'avenir et s'inscrit dans les activités proposées par les T.A.P. (cf article ci-dessus).

Affaires sociales - CCAS

Garde des jeunes enfants :

La population du Bono est en croissance et la proportion des familles avec des jeunes enfants augmente. Pour faire face au problème de garde des tous petits, la commune est pourvue d'assistantes maternelles. Certaines d'entre elles accueillent les enfants à leur domicile. Pour connaître les places disponibles, vous pouvez contacter le RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles) de Baden au 02 97 58 00 22. D'autres se sont rassemblées à la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) « haut comme 3 pommes », se trouvant sur le site du Chivello, derrière la mairie. Ouverte en mars 2014, 6 enfants y sont actuellement accueillis par 3 assistantes maternelles qui ont la possibilité d'encadrer jusqu'à 12 enfants au total. Cette structure offre des horaires atypiques de garde : de 6h30 à 20h du lundi au vendredi. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la **MAM au 02 97 29 87 98**.

Difficultés passagères :

Ne restez pas seul, parlez-en à une personne compétente !

Le CCAS a pour vocation d'aider toute personne de la commune qui rencontre des difficultés qu'elles soient d'ordre social, familial ou économique. Il peut vous aider, soit directement, soit en vous mettant en relation avec les organismes compétents.

Assistante sociale :

Madame Christine DANIELO :

02 97 54 76 03 CCAS : 02 97 57 88 98



Les Seniors :

Au Bono, la population des plus de 65 ans est actuellement majoritaire. Le tissu associatif très présent dans notre commune, offre un éventail d'activités variées à tous ceux qui le souhaitent. Mais en vieillissant, certaines difficultés peuvent survenir : maladie, perte d'autonomie, difficultés familiales, financières, solitude... La commune, via le CCAS, est soucieuse d'accompagner chaque personne. Des services qui peuvent améliorer la vie quotidienne sont à votre disposition.

CCAS (pour tous renseignements) : 02 97 57 88 98.

Transport : Mobibus (service de transport pour les personnes à mobilité réduite).

Réservation et renseignements : 02 97 01 22 66.

Le Repas des séniors est destiné aux personnes de 70 ans et plus. Ce rendez-vous convivial a lieu chaque année.

Plan canicule : organisé par la commune avec les professionnels de santé, le CCAS établit une liste des personnes dites « à risque ». Vous pouvez vous inscrire ou inscrire un proche sur un registre recensant les personnes fragilisées. Elles feront l'objet d'une attention particulière par les professionnels de santé en cas de fortes chaleurs.



Domicile partagé Ti Laouen

Domicile partagé : Ti Laouen accueille des personnes âgées désorientées dans un environnement chaleureux et paisible (domicile non-médicalisé, mais où les soins médicaux sont assurés par les professionnels de santé de chaque résident). Huit personnes, dont 4 bonovistes, y résident depuis quelques mois. Sept auxiliaires de vie les accompagnent, leur offrant sécurité et encadrement adaptés.

Madame **Nelly TONNERRE** se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements **02 97 52 01 06**.

Un très grand merci à chacun de ceux qui ont participé à la collecte pour la banque alimentaire organisée au « Verger du Bono » en novembre dernier : 153 KG de nourriture ont pu être ainsi récoltés grâce à votre générosité !

Vie associative, culturelle



Myriam FIEVET-QUELLEC

Maire Adjointe à la Vie Associative,
Culturelle et à la Communication

Dans ce domaine de la vie et des activités du Bono, les premiers mois de notre mandat sont marqués par deux décisions qui ont déjà, et auront plus encore dans l'avenir, des répercussions importantes pour les habitants actuels et futurs de notre commune.

La première n'a pas été facile à prendre mais relève de notre devoir de ne laisser personne courir le moindre risque dont la municipalité pourrait être tenue pour responsable. Vous l'avez compris, il s'agit de la fermeture de la Maison des Associations, ancienne école communale du Bono, chère aux cœurs de tous ceux qui l'ont fréquentée. Son état de délabrement et d'insalubrité, dont nous ne sommes pas les seuls à avoir fait le constat, ne laissent aucun autre choix pour la santé et la sécurité des enfants et des adultes qui la fréquentent. Tous les responsables d'associations que nous avons reçus ont parfaitement compris cette décision, même si elle les chagrine tant ils sont attachés à ces murs chargés de souvenirs. Nous nous sommes engagés à les reloger pour leur permettre de poursuivre des activités essentielles dans la vie de celles et ceux, adhérents, élèves jeunes et moins jeunes, professeurs ou bénévoles, qui les font vivre. Le Bono ne disposant que de deux salles municipales, nous devons optimiser leur utilisation et leur mutualisation. A l'heure où nous rédigeons cet article, ce travail est en cours, basé pour partie sur les informations fournies par les associations. Des surfaces supplémentaires seront mises à la disposition de celles qui ne pourront utiliser la salle du Foyer ou la salle Jean Le Mené. Il s'agit de mettre en place des conditions acceptables, même si elles ne sont pas idéales, permettant de poursuivre les activités associatives sur une période pouvant aller de deux ans et demi à trois ans.

Cela m'amène à vous parler de la seconde décision, motivée par les constats suivants :

Avant même la décision de fermeture de la Maison des Associations, les infrastructures municipales n'étaient déjà plus suffisantes. A plusieurs reprises dans les années antérieures, des associations avaient formulé des demandes pour la création d'une grande Salle des Fêtes et la municipalisation de la bibliothèque notamment.

A cela, s'ajoute l'évolution démographique de la population du Bono, soit près de mille personnes de plus dans les 5 à 6 ans qui viennent, avec l'aménagement de la ZAC de Mané Mourin – Lavarion. Nous devons donc travail-

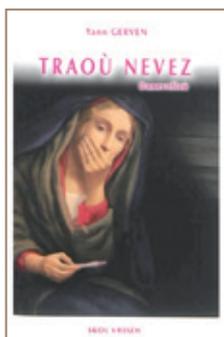
ler sur les besoins présents et futurs afin que l'offre de services, de sport, de loisirs, de culture et de détente permette à chacun d'y trouver son compte et de bien vivre au Bono. Les associations sont créatrices de lien social. Elles concourent aussi au développement économique de notre commune et à sa notoriété. A nous de mettre en place les moyens nécessaires et suffisants pour développer ce que nous pourrions appeler l'Art de bien vivre ensemble.

C'est dans ce but que nous avons confié à un Bureau d'Etudes, expert en urbanisme, une étude de faisabilité technique, administrative et financière concernant la réalisation d'un pôle unique, au sein duquel seraient regroupés toutes les associations et leurs activités (sport, loisirs, détente, culture), une médiathèque comprenant bibliothèque, CD, DVD, espaces informatique-numérique, espace Jeunes, une salle culturelle permettant de produire des spectacles (théâtre, concerts, projections de films et documentaires, conférences) et un espace pouvant être dédié à notre patrimoine, à des expositions temporaires et/ou à des ateliers particuliers. Ce Bureau d'Etudes a la charge d'établir les dossiers de demandes de subventions devant impérativement être déposés avant la fin du mois de septembre, pour une décision espérée en juin 2015, sur la base de la mutualisation de notre offre culturelle avec Plougoumelen, conformément aux accords antérieurs pris entre les deux municipalités. Si nous ratons cette échéance, nous repoussons d'un an le démarrage de ce projet. Ce Bureau d'Etudes nous fournira également une analyse comparative, avantages et inconvénients, des lieux d'implantation possibles à partir de laquelle nous pourrions prendre une décision objective.

Pour parvenir à ce résultat, nous devons lui fournir l'ensemble des informations et des éléments constituant un cahier des charges, c'est-à-dire une expression des besoins et des attentes formulés par les « utilisateurs » au sens large. Un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune et de représentants des associations du Bono vient d'être créé. C'est donc ensemble et de façon concertée que nous travaillerons à la définition de ce projet, en présence du Chef de Projet du Bureau d'Etudes mandaté.

Nous organiserons une Réunion Publique d'information lorsque nous aurons suffisamment avancé sur le sujet.

Prix littéraire



Le prix littéraire « Sten Kidna - Le Long Cours du Bono » a été créé en 2009 par notre commune afin de promouvoir une œuvre de fiction récente en breton (romans ou recueils). Le 7 juin, pour sa 6ème édition, Jean LUTROT a remis le prix attribué à Yvon Gourmelon (Yan Gerven) pour son livre Traou Nevez, en présence de Christian LE MEUT, Président de l'association Kerlenn Sten-Kidna,

et des membres du jury, au P'tit Mousse. Les danseurs de l'association Danserion Bro Bonneu, ont contribué à l'animation de cet événement en exécutant des danses traditionnelles en costumes bretons, vite rejoints par certains des auteurs présents et des membres du public. Un moment d'échanges et de convivialité sous un soleil magnifique.

Vie associative

Le forum des associations aura lieu le samedi 13 septembre 2014, salle Jean Le Mené.

Toutes celles et ceux qui les animent et les font vivre sont des acteurs importants pour le développement de la commune, son dynamisme, sa vitalité, sa notoriété. Elles offrent un éventail très riche d'activités variées source d'équilibre et d'épanouissement personnel, favorisent l'intégration des nouveaux arrivants et sont créatrices de lien social.

N'hésitez pas à venir les rencontrer. Elles ont toujours besoin de bénévoles, prêts à donner un peu de temps, pour prendre des responsabilités au sein des bureaux, ou simplement aider à la préparation et à l'organisation des événements qu'elles organisent ou dans lesquelles elles sont impliquées. Les moments festifs ne manquent pas au Bono et 2015 sera une année chargée. La « Semaine du Golfe » au mois de mai et « la Route de l'Amitié » en août sont des temps forts qui mobilisent un grand nombre de personnes permettant d'accueillir des milliers de visiteurs sur plusieurs jours. Vous en trouverez la liste page 23.

Rencontres préhistoriques de Bretagne

Le 26 septembre (pour les scolaires) et le 27 septembre (pour tout public), auront lieu les « Rencontres Préhistoriques de Bretagne » sur le Site du Tumulus de Kernours, pour sa 4ème édition consécutive.

Ces rencontres se veulent un outil de médiation consacré à la découverte de la préhistoire bretonne à travers la découverte de sites archéologiques et l'apprentissage, par le geste, du mode de vie des populations qui nous ont précédés.

Des ateliers seront proposés en continu sur la journée, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h :

- Travail en direct devant les visiteurs
- Ateliers pédagogiques
- Conférences

Cette manifestation attire toujours de nombreux visiteurs, passionnés d'histoire et du patrimoine, tout comme de simples curieux intéressés par la découverte des modes de vie au Néolithique.

6^e édition

1 DIM. 27 JUILLET
La Roche aux Fées
(CST) ESSE

2 MAR. 29 JUILLET
Menez Dregan
(CST) PLOUJONIC

3 JEU. 14 AOÛT
Kergonan
(CST) ÎLE-AUX-MOINES

4 DIM. 17 AOÛT
Quelféac
(CST) PLESSY-LIEN

5 DIM. 21 SEPTEMBRE
Île aux Fées
(CST) BAINS-SUR-COUST

6 SAM. 27 SEPTEMBRE
Site de Kernours
(CST) LE PLOU

RENCONTRES PRÉHISTORIQUES DE BRETAGNE 2014

RÉSEAU DES SITES PRÉHISTORIQUES DE BRETAGNE
RENCONTRE 23 AOÛT
Petit Mont à Arzon

UN ÉTÉ PRÉHISTORIQUE EN BRETAGNE
EXPÉRIMENTATIONS ARCHÉOLOGIQUES — ATELIERS D'INITIATION — DÉMONSTRATIONS

Vie associative, culturelle

Les 70 ans du débarquement



Les américains au Bono

Le 6 juin 1944, les forces alliées débarquaient en Normandie pour libérer la France des forces d'occupation allemandes.

Il faudra encore attendre presque un an, le 8 mai 1945, avant que l'Allemagne capitule.

Le 6 août 1944, trois américains à bord d'un char arrivaient au Bono, comme le montrent ces 2 photos. Si l'on en croit les termes de l'extrait de la lettre du 25 septembre 1944, l'arrivée des américains aurait également sauvé Le Bono qui devait être incendié par les allemands avant leur départ.



La jeep victorieuse 1944

Sur l'une des photos, les anciens pourront reconnaître les trois jeunes femmes qui posent à bord de la jeep de l'armée américaine.



Le Bono, 25 septembre 1944

Mon cher guy

nous venons d'avoir enfin de tes nouvelles par Madame
 Mathis qui vient de recevoir une lettre de son fils Desiré
 qui te vu, il n'y a pas longtemps parait il. et qui lui dit que
 tu es en bonne santé inutile de te dire le plaisir que cette
 nouvelle nous a fait, j'espère que bien tot nous pourrons
 te voir de tes nouvelles également, nous
 nous voici en fin libérés de ces sales Boches, les Américains
 ont fait leur entrée dans le Bono le dimanche soir et tout
 tu penses quel accueil en thousiastes nous leur avons fait
 il était temps qu'ils arrivent car, le matin la su apres,
 les Boches devaient tout incinérer par ici nous nous
 en sommes tirés a bon compte et le Bono a vraiment eu
 de la chance nous a vous été si pres du danger que nous
 ne croyons en core pas a notre bonheur

Lettre du Bono en 1944



Les 70 ans du débarquement (suite)



Au Bono, comme ailleurs, de jeunes hommes courageux s'engagent dans la Résistance où certains perdent la vie. D'autres, heureusement, ont plus de chance mais rares sont ceux qui aujourd'hui peuvent encore témoigner de « leur » guerre.

Etienne LE SOMMER fait partie de ces hommes. Il l'a parfaitement démontré lors de son intervention auprès des enfants de la classe de CM2 de l'école Jean-Louis Etienne. A l'issue de la cérémonie commémorative du 8 mai, en présence des élus de Plougoumelen, Jean LUTROT a tenu à lui rendre hommage en le faisant Citoyen d'Honneur de la commune du Bono.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, Etienne Le SOMMER naît le 7 juin 1923 au Bono (qui dépendait à l'époque de la commune de Plougoumelen), petit dernier d'une fratrie de 10 enfants. Son père est le boulanger du village. Gamin remuant et débordant d'énergie, il prend des risques mais sa bonne étoile veille sur lui (à 5 ans, il tombe dans le puits familial de plusieurs mètres de profondeur, ne se noie pas, est secouru par des maçons travaillant à côté et disposant d'une grande échelle. Un peu plus tard, il saute du « vieux » pont, avec un parapluie,...).

Etienne Le Sommer



Il fréquente l'école du Bono, puis celle du Loch à Auray où il décroche sans difficulté le Brevet. Le décès de son père met fin à des études qu'il pourrait poursuivre mais il doit, à 16 ans, aider sa mère à la boulangerie familiale.

En septembre 1943, il s'engage dans la résistance, avec son frère de 14 ans son aîné, aux côtés du Commandant LE GARREC. Ce dernier constitue, avec le Docteur MAHEO de Baden mais travaillant aussi au Bono, un groupe de jeunes hommes de Lamor-Baden, Baden, Plougoumelen et du Bono.

Leur mission :

- Faire dérailler les trains allemands transportant armes, munitions, marchandises, grâce à un informateur, cheminot en gare d'Auray (2 seront pris et fusillés par les allemands) pour déstabiliser les forces d'occupation. A l'aide d'un tire-fond, Etienne déboulonne les rails, pose une grosse pierre entre les 2 rails descellés faisant se coucher les wagons au passage des trains ;

- Approvisionner, à vélo, les groupes de résistants des alentours en armes, munitions et grenades dissimulées dans la boulangerie familiale.

Il aura quelques belles frayeurs mais la chance lui sourit toujours, ainsi

- Un jour où il se rend à Vannes à vélo pour ravitailler en farine la boulangerie familiale, il est arrêté par des felds gendarmes, emmené à la Préfecture, réquisitionné pour le STO (Service du Travail Obligatoire). Emmené dans un bureau où il y a déjà pas mal de monde, il parvient à leur fausser compagnie en profitant d'une porte laissée ouverte derrière lui. Il n'oubliera jamais la traversée de la place de la Préfecture, la peur au ventre, attendant le coup de feu qui le stoppera dans son élan. Il en a fait des cauchemars pendant des années,

- Une autre fois, en plein bombardement, un obus tombe à côté de lui... mais n'éclate pas,

- Ou encore, alors qu'il transporte des grenades à vélo, dissimulées dans un sac pour d'autres résistants, il est arrêté par deux felds gendarmes... qui réquisitionnent sa pompe à vélo, et le laisse partir...

Au moment du débarquement, tous les résistants reçoivent l'ordre de se rendre à St Marcel pour y déloger les allemands, par n'importe quels moyens. Etienne partira à vélo, d'autres s'y rendront à pied, à marche forcée. La bataille sera terrible. Puis il partira sur Lorient pour opérer le même nettoyage, dans une ville ravagée par les bombardements.

En 1945, il est envoyé en Allemagne avec les forces d'occupation alliées. Il y restera 3 mois puis sera enfin démobilisé.

Agé aujourd'hui de 91 printemps, Etienne garde un esprit vif, une mémoire exceptionnelle pour son âge, le goût de la fête et du partage, des yeux pétillants de malice malgré de sérieux problèmes de vue. Il garde une belle voix et adore chanter les chansons d'un répertoire impressionnant, dont toutes ne sont pas à mettre entre toutes les oreilles...

Associations



ADEC

Association des Entreprises Commerciales
adec_lebono@hotmail.fr 02.97.58.89.94

AEP

Association d'Education Populaire
02.97.36.73.3 - 02.97.57.84.98

AMICALE DE L'ÉCOLE

amicale.jletienne@hotmail.fr 06 07 91 27 96

AMIS DE LA LECTURE

Bibliothèque
02.97.57.93.72 fg.dehais@sfr.fr

ANCIENS MARINS

02 97 57 89 64

AS COBRA

06.87.29.21.28 a.s.cobra@sfr.fr

ASMP (FOOTBALL)

02.97.57.89.67
joeldavid1968@gmail.com

AT HOME FITNESS

02 97 24 15 30 - 06 60 56 53 96

AVF

02 97 58 00 65

BODENMOR

02.97.58.81.47 - 06 81 02 75 01 jp.lemeur@orange.fr

CHAPELLE DE BEQUEREL

02.97.57.81.02 marieantoinette.denoue@wanadoo.fr

CLUB DE L'AMITIE

02.97.57.93.39 jeanpierremaheo@aliceadsl.fr

COMITE DES FETES

06.33.31.73.09 cdflebono@gmail.com

DANSE BRETONNE

02.97.57.93.39 Danserion bro bonneu

DU VENT DANS LES VOILES

02 97 57 86 82 - 07 85 11 46 65

FIESTA FORM

fiestaform@laposte.net

FLUIT

09.51.11.33.55

FOLK CLUB

02.97.52.02.53 catherine.mouny@orange.fr

FORBAN DU BONO

06.72.58.68.76 forbandubono@free.fr

LA LUCIOLE

02.97.57.80.61ciné-club laluciolelebono@gmail.com

LES DEDES EN BULLES

Fanfare 02.97.57.91.67

LES P'TITS PIRATES

02.97.57.95.63

LES TALENTS CACHES

02.97.57.12.32

RÉCRÉ ACTIVE

06.51.75.36.36 recreactive@laposte.net

SNLB

06 89 10 58 34 permibato.snlb@hotmail.fr
http://www.snlebono.fr

SOCIETE DE CHASSE

02.97.57.05.52

TAI CHI CHUAN

06.87.04.86.14 asso-tai-chi-morbihan@live.fr

UFAC

02.98.05.21.05

ANCIENS COMBATTANTS

02.97.57.82.53

UNC

Anciens combattants 02.97.57.87.06

YPAM

Yachts du Patrimoine Maritime
09 71 22 38 42 - 06 75 03 46 30
yatchdupatrimoine@gmail.com

YOGA

02 97 57 97 92

Transports

Retrait des cartes de transport scolaire 2014/2015

Dates de permanence :

Jeu 28 août – Auray Voyages Le Bono de 8h30 à 12h

Vend 29 août – Mairie Plougoumelen de 9h à 12h

PLUGOUMELLEN - LE BONO - BADEN - VANNES
DU LUNDI AU SAMEDI

LIGNE

21

En complément de la ligne régulière, Le Bono, Plougoumelen, Baden et Arradon sont desservis par le service Créabus. Renseignement p. 51, au 02 97 01 22 88 et sur www.kiceo.fr.

PLUGOUMELLEN ► VANNES

jours de circulation	LM		Me		JVS	
	Me	JVS	Me	JVS	Me	JVS
Plougoumelen Centre	8.17		13.17	17.17		
Kerphilippe	8.18		13.18	17.18		
Le Varquez	8.20		13.20	17.20		
Le Bono Centre	8.22		13.22	17.22		
Lavarion	8.23	11.43	13.23	17.23		
Baden Centre	8.26		13.26	17.26		
Le Guénédal	8.27		13.27	17.27		
Toulbroche	8.28		13.28	17.28		
Le Moustoir	8.30	11.50	13.30	17.30		
Locqueiltas	8.35	11.55	13.35	17.35		
Vannes Libération	8.45	12.00	13.45	17.45		
Vannes Gare routière SNCF	8.50	12.05	13.55	17.55		

VANNES ► PLUGOUMELLEN

jours de circulation	LM		Me		JVS	
	Me	JVS	Me	JVS	Me	JVS
Vannes Gare routière SNCF	8.55	12.10	14.00	18.00		
Vannes Libération	9.05	12.20	14.10	18.10		
Le Vincin	9.10	12.25	14.15	18.15		
Locqueiltas	9.12	12.27	14.17	18.17		
Le Moustoir	9.14	12.29	14.19	18.19		
Toulbroche	9.17	12.32	14.22	18.22		
Le Guénédal	9.19	12.34	14.24	18.24		
Baden Centre	9.20	12.35	14.25	18.25		
Lavarion	9.22	12.37	14.27	18.27		
Le Bono Centre	9.24	12.39	14.29	18.29		
Le Varquez	9.26	12.41	14.31	18.31		
Kerphilippe	9.27	12.42	14.32	18.32		
Plougoumelen Centre	9.29	12.44	14.34	18.34		

VOS POINTS DE VENTE KICÉO :

- Bar - Tabac « Thomi »
17, place de l'Église
56400 Plougoumelen
- Tabac - Presse « Le Clam's »
36, rue Pasteur
56400 Le Bono
- Bar - Tabac - Presse
« Le Trait d'Union »
2, rue du Presbytère
56870 Baden

21

34
35

LAMOR BADEN - BADEN – LE BONO – PLUGOUMELLEN - AURAY

6

Valables du 30 juin au 31 août 2014 inclus

AURAY VOYAGES

Aurayvoyages 02 97 57 88 90

Z.A de Kérian - 56400 LE BONO
WWW.AURAYVOYAGES.COM



créabus®

un service pratique et facile à utiliser pour se connecter au réseau de lignes régulières Kicéo !



créabus®

02 97 01 22 88

VOTRE TRANSPORT À MODELER

En complément des lignes régulières, le service de transport à la demande Créabus propose :

- du lundi au vendredi entre 9h et 16h
- le samedi et pendant les vacances scolaires entre 9h et 18h une desserte des secteurs peu denses vers les lignes du réseau Kicéo.

Comment fonctionne le service Créabus ?

Sur le plan, les arrêts situés sur votre commune sont symbolisés en bleu **Arrêt Créabus**

À chaque commune correspond un ou plusieurs points de correspondance avec les lignes régulières du réseau Kicéo symbolisés ainsi :

POINT DE CORRESPONDANCE
Créabus / Réseau Kicéo

Les trajets sont possibles d'un arrêt Créabus vers les points de correspondances listés dans le tableau ci-dessous. Exemple : depuis un arrêt Créabus situé sur la commune de Theix, vous pouvez vous rendre à « Pouffanc » ou « Gare SNCF ».

ARRÊTS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE	ARRÊT KICÉO	CORRESPONDANCES POSSIBLES
Aradon* (Bourgen, Keman, Le Moustin, Corn et Houët, Lande de Lognot et Loqueville), Baden, Le Bono, Larmor-Baden, Plougoumen	Petit Molac ou Fourchère	→ LIGNE 4 → LIGNE 2 → LIGNE 6 → LIGNE 8
Plescop, Ploeren	Fourchère	→ LIGNE 2 → LIGNE 6 → LIGNE 8
Meucun, Mouterblanc, Saint-Noël	Kerniol ou Gare SNCF	→ LIGNE 1 → LIGNE 9 → LIGNES 4, 6, 7 → LIGNE 8
La Trinité-Sarraz, Le Hâzo, Noyal, Suleiac Sarraz, Theix, Treffléac, Vannes (Le Rohic et Chapeau Rouge)	Pouffanc ou Gare SNCF	→ LIGNES 3, 5 → LIGNE 10 → LIGNES 4, 6, 7 → LIGNE 8
Elven, Trédos	Elven Centre ou Gare SNCF	→ LIGNE 20 (à aller-retour par jour) → LIGNES 4, 6, 7 → LIGNE 8
Saint-Avé	St-Avé Mairie	→ LIGNE 4
Séné	Séné Penhoët ou Pouffanc	→ LIGNE 7 → LIGNES 3, 5 → LIGNE 10

1 bus toutes les 30 min 2 bus toutes les 20 min 3 bus toutes les 60 min
* Pour les arrêts Pléneuf, Kerd et Tour Secour, la correspondance est organisée à l'arrêt Aradon-Mairie Ligne Kicéo n°6, un bus toutes les 20 min.

Comment réserver ?

Chaque transport Créabus fait l'objet d'une réservation nominative, qui doit être enregistrée au plus tard dans l'heure qui précède le souhait de déplacement.

N'hésitez pas à nous contacter au **02 97 01 22 88**, une conseillère en mobilité vous orientera vers la solution la plus adaptée et vous proposera un horaire de transport, selon les contraintes de fonctionnement du service.

Vous pouvez réserver auprès de la Centrale de réservation de 8h à 17h du lundi au vendredi et de 8h à 12h30 le samedi matin.

Créabus pour tous, avec un ticket.

La correspondance avec les lignes Kicéo est gratuite dans l'heure qui suit la validation de votre ticket.



1 VOYAGE (à l'unité)
1,50 €
en vente auprès des conducteurs



MINI CARNET (4 voyages)
4,60 €
disponible dans les points de vente Kicéo et sur www.kiceo.fr



CARNET (10 voyages)
11 €
disponible dans les points de vente Kicéo et sur www.kiceo.fr

Les cartes d'abonnement ne sont pas valables sur le service Créabus.

Tout le 31/03/2014 accessible à l'échelle en euros d'impôt.

LIGNE 6 LARMORBADEN - BADEN - LE BONO - PLOUGOUMELLEN - AURAY

Configuration des services		0611a	0611a	0611a	0611a	0611a
JOURS DE CIRCULATION		LMe	MJV	MeV	LMJ	LMMe JV
Particularités						
1	BADEN PORT-BLANC Embarcadère	8.12	8.12	12.50	12.50	18.55
L'ILE AUX MOINES DESSERTE MARITIME CADENÈSE TOUTES LES 30 MIN DE 07H00 À 20H00						
1	LARMOR BADEN Centre	8.20	8.20	12.59	12.59	19.04
	BADEN Centre	8.30	8.30	13.06	13.06	19.13
1	LE BONO Lavarion	8.33	8.33	13.09	13.09	19.16
	LE BONO Centre	8.35	8.35	13.11	13.11	19.19
	LE BONO Le Varquez	8.37	8.37	13.13	13.13	19.21
1	PLOUGOUMELLEN Kerpillippe	8.39	8.39	13.15	13.15	19.23
	PLOUGOUMELLEN Centre	8.42	8.42	13.17	13.17	19.27
	PLOUGOUMELLEN Le Kéryyah	8.46	8.46	13.19	13.19	19.30
	PLUNERET Echangeur RN	8.51	8.51	13.22	13.22	19.35
1	AURAY Centre (Père Eternel) (2)	8.55	8.55	13.27	13.27	19.40
1	AURAY Gare SNCF (2)	9.05	9.05	13.36	13.36	19.49
CORRESPONDANCES SNCF (1) et TIM		Départ d'Auray à destination de 9.35 et 10.00 LIGNE 1 Carnac 9.11 Paris		13.40 LIGNE 1 Carnac 15.37 Paris		



LIGNE 6 AURAY - PLOUGOUMELLEN - LE BONO - BADEN - LARMORBADEN

Configuration des services		0611a	0611a	0611a	0611a	0611a
JOURS DE CIRCULATION		LMe	MJV	L	Me	MJV LMMe JV
Particularités						
CORRESPONDANCES En provenance de SNCF (1) et TIM		Arrivée à Auray à 11.55 Paris			Carnac 11.57 LIGNE 1 11.54 Paris	
	AURAY Gare SNCF (2)	9.05	9.05	11.20	11.55	11.55 18.02
1	AURAY Centre (Père Eternel) (2)	8.55	8.55	11.35	12.05	12.05 18.12
	PLUNERET Echangeur RN	9.08	9.08	11.42	12.11	12.11 18.16
	PLOUGOUMELLEN Le Kéryyah	9.13	9.13	11.46	12.17	12.17 18.22
1	PLOUGOUMELLEN Centre	9.16	9.16	11.49	12.20	12.20 18.25
	PLOUGOUMELLEN Kerpillippe	9.18	9.18	11.51	12.22	12.22 18.27
	LE BONO Le Varquez	9.20	9.20	11.53	12.24	12.24 18.29
	LE BONO Centre	9.22	9.22	11.55	12.26	12.26 18.31
1	LE BONO Lavarion	9.24	9.24	11.57	12.28	12.28 18.33
	BADEN Centre	9.27	9.27	12.00	12.31	12.31 18.36
1	LARMOR BADEN Centre	9.36	9.36	12.09	12.40	12.40 18.45
L'ILE AUX MOINES DESSERTE MARITIME CADENÈSE TOUTES LES 30 MIN DE 07H00 À 20H00						
1	BADEN PORT-BLANC Embarcadère	9.45	9.45	12.18	12.49	12.49 18.53

TRANSPORT À LA DEMANDE
Pour les services après le service, veuillez téléphoner au :
02 97 57 88 90
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Au plus tard la veille de votre déplacement ou le vendredi pour un déplacement le lundi

Service prolongé sur demande au conducteur.

TOUR DU GOLFE
Possibilité de rejoindre les chemins de randonnées du "Tour du Golfe" (portails randonnées n°741).
Pour plus de renseignements : www.morbihan.fr



Pour vous, partout...

(1) Les horaires de bus sont soumis à des modifications et doivent être vérifiés auprès de la SNCF.

(2) Correspondances avec Auto Bus Transports 02 97 47 20 99.

(3) La responsabilité des transports TM ne peut être engagée en cas de non correspondance avec les horaires SNCF. Les axes sont en bleu les communes de Plougoumen, Le Bono, Baden, et de Larmor-Baden (Ligne 6).



Etat civil

NAISSANCES 2013

NOMS	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance
LUYER	Victor, Jean, François	13/02/13	VANNES
TETARD	Suzanne, Marie, Joseph	04/03/13	VANNES
CANDAR	Enes	21/03/13	VANNES
GIL	Soen	26/04/13	VANNES
JÉHANNO	Léo, Bob, Étienne	01/06/13	VANNES
VANCAUWENBERGHE	ernest, Jean, Patrice	11/06/13	VANNES
GUILLEMIC	Baptiste	13/06/13	VANNES
FORTIN	Mathilin, Armel, Joshua	27/06/13	VANNES
GUILLOPÉ	Héla, Odette	23/07/13	VANNES
BODOSSIAN	Zévin	08/08/13	VANNES
COTTARD	Anna, Soizig	14/08/13	VANNES
BONNET	Paul, Jean-Yves, Aurelio	28/08/13	VANNES
PLUNIAN	Maël, José, Christian	30/09/13	VANNES
ROYE	Andréas, Yves, Jacques	08/10/13	VANNES
LE DU ALBER	Capucine, Rose, Monique	29/10/13	VANNES
BARRERE	Charlotte, Annie, Madeleine	10/11/13	NANTES
BARRERE	Margaux, Véronique, Denise	10/11/13	NANTES
COUTELLER	Clément, Didier, Philippe	18/11/13	VANNES
THIELIN ou KHELIN	Baptiste, Christophe, Nouredine	02/12/13	VANNES
LE PORHO	Louis	09/12/13	VANNES
DRÉAN	Adèle, Pauline	21/12/13	VANNES
CAQUELIN CABEL	Louise, Soizic	22/12/13	VANNES
RICHARD	Maëlane, Marie	27/12/13	VANNES

MARIAGES 2013

CHAUVISÉ François ET CAILLAUD Élisabeth, Suzanne, Louise	10 janvier 2013
DEBUIGNY Etienne, Raymond, René ET HENRY Chantal, Marie-Thérèse	26 janvier 2013
GALLET Alexis, Louis, Michel, Jean-Yves ET RUT Camilla, Anna	4 mai 2013
GUÉRIN Mathieu, Francis, Raymond ET MARTIN Claire, Annette, Marie-Andrée	10 mai 2013
CARIO Fabien, Philippe ET LESTROHAN Mylène	11 mai 2013
LEFORT Jean-François, Fernand, Irénée ET COURTY Marion, Anne, Simone	25 mai 2013
GILLERME Michel, Jean, Raymond ET CADORET Claudine, Marie	18 juin 2013
LE GLUHER Nicolas, Jean, Robert ET LE TALLEC Corinne, Nadia	29 juin 2013
GUEGUEN Guillaume ET LESUEUR Audrey, Rolande, Nelly	29 juin 2013
LE MÉNACH Philippe, Joseph ET OUGUÉTOU Dorothée	27 juillet 2013
LUTROT Olivier, Louis ET CHABAUD Francine, Isabelle	17 août 2013
JOURNET Damien Henri, Luc ET VITELLARO Alexandra, Rita, Marcelle, Véronique	21 août 2013
MOTTE Nicolas, Gabriel, Marie ET DÉON Perrine, France, Laurence	28 août 2013
NAPPEZ Bertrand, Marcel, Jean, Marie ET ASQUOËT Chantal	3 octobre 2013

Décès

LE DREVE Albertine (Vve GILLET)	77 ans	06/04/2013
UGUEN Joël, Pierre, Marie	61 ans	13/06/2013
JOFFRÉDO Madeleine, Célestine, Marie (Vve MORVAN)	90 ans	01/07/2013
LE BLÉVEC Guy, Jannic	93 ans	06/07/2013
FRELIN Paul, Georges, Edmond	90 ans	14/07/2013
LEFEBVRE Pierre, André, Luc	61 ans	20/08/2013
DUMAIRE Pierre, Gaston, Georges	84 ans	22/08/2013
CORPER Jean, Louis, Émile	83 ans	14/10/2013
QUELLEC Joseph, Julien, Marie	87 ans	02/11/2013
LE TALLEC Clémentine, Marie, Louise (Cél.)	89 ans	20/11/2013
LE FRANC (épse LE LEUCH) Marie, Louise	73 ans	07/12/2013
MADEC Pierre, Joseph, Marie	93 ans	25/12/2013

Infos pratiques

ENFANCE

Groupe scolaire Jean-Louis Etienne
Rue Bernard Moitessier
Tél. : 02 97 57 86 90

Cantine – garderie scolaire

Salle Jean Le Mené
Tél. : 02 97 57 89 53
cantine@lebono.fr

Activités tickets sport

(mercredi et vacances scolaires)
« Le Repère » (6-16 ans)
Frédéric Belz et Jeanne Labat
Tél. : 02 97 57 97 07
animjeun.plougoumelen@wanadoo.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

« Les P'tits forbans » (3-6 ans)
Guénaëlle Le Cloerec
Groupe scolaire Jean-Louis Etienne
Tél. : 06 73 51 73 38
animation@lebono.fr

DIVERS

La Poste

Place Joseph Le Clanche
Tél. : 02 97 57 88 33
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h
FERMETURE L'APRES-MIDI

Mairie

Place Joseph Le Clanche
Tél. : 02 97 57 88 98
Ouverture du lundi au vendredi
8h30 – 12h 14h – 17h
(FERMETURE LE MARDI APRES-MIDI)
Samedi matin 9h – 12h

Port et Mouillages

Capitainerie – 3, Rue Victor Hugo
Tél. : 02 97 57 94 85
Port. : 06 78 31 98 21
port@lebono.fr

CCAS

Mairie
Thérèse Bailly
Tél. : 02 97 57 88 98
ccas@lebono.fr

Marchés

Mercredi – jeudi – samedi

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

Bibliothèque

Les Amis de la lecture
39 Rue Hoche
Tél. : 02 97 57 95 40
Horaires d'ouverture :
Mardi (période scolaire) 15h – 17h30
Mardi (vacances) 10h30 – 11h30
Mercredi (toute l'année) 10h30 – 12h
Vendredi (toute l'année) 17h30 – 19h
Samedi (toute l'année) 10h30 – 12h

« L'heure du conte » 1er lundi du mois
« Les bébés lecteurs » le 1er mercredi du mois

Presbytère

Tél. : 02 97 57 88 31
Messe à 9h45 tous les dimanches de l'année

SANTÉ

Trois défibrillateurs
sont à la disposition du public
- Place du marché
- Mairie
- Stade de football

Centre Hospitalier

20 Bd Maurice Guillaudot – Vannes
Tél. : 02 97 01 41 41

Médecins

Médecin spécialiste
Médecine physique et de réadaptation
Claire JACQ
10, Rue des Ormeaux
Tél. : 02 56 37 57 12

Médecins généralistes

Yves MARZIN
37, Rue Pasteur
Tél. : 02 97 57 86 86

Mireille PERRET
Claire GARREAU
51, Rue Pasteur
Tél. : 02 97 57 87 57

Chirurgiens dentistes

Jean-Philippe PERRET
Marion PERRET
Ludovic LENORMAND
Kevin LE CORRE
51, Rue Pasteur
Tél. : 02 97 57 80 72

Masseurs kinésithérapeutes ostéopathes

Yves LE GODEC
Bât A – Résidence Armor
Rue Maréchal Leclerc
Tél. : 02 97 57 94 56

Claudie PAYEN
3, Rue René Cassin
Tél. : 02 97 57 90 94

Estelle DE STEFANO
32, Rue Hoche
Tél. : 06 66 24 79 49

Gaëlle GILLOT
20, Rue des Goëlands
Tél. : 02 97 58 81 78

Jean-Hervé FRANCES
Résidence Armor
Rue Maréchal Leclerc
Tél. : 02 97 57 90 74

Pédicure podologue

Lucie LE CORNET
32, Rue Hoche
Tél. : 02 97 57 95 00

Pharmacien

Bernard WALTER
43 Rue Pasteur
Tél. : 02 97 57 82 60

Infirmiers

Carole HUBERT
Célia SOULIS
8 Rue Edouard Herriot
Tél. : 02 97 31 11 70

Pierre WILLOTTE
2, Rue Joseph Le Brix
Tél. : 02 97 57 84 90

Chenil service

(fourrière animale)
02 97 40 03 33

Déchets

Déchetterie

Le Moustoir à Arradon
Du lundi au vendredi
9h30 – 12h 14h30 – 18h30
Samedi
9h30 – 12h45 13h30 – 18h30
FERMETURE LE MARDI

Ramassage des ordures ménagères

Bac gris : lundi
Bac jaune : mercredi (tous les 15 jours)
Sauf les petites rues – le vendredi-

Colonnes Verre

Parking du groupe scolaire Jean-Louis Etienne
Rue Joseph Le Douaran (à côté des ateliers municipaux)
Parking de Kernours
Place Joseph Le Clanche (à côté du foyer municipal)

Containers textiles « Le Relais »

Parking de Kernours

Ramassage encombrants

Inscriptions et renseignements
Vannes agglo
Tél. : 02 97 68 33 81



Canicule

• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



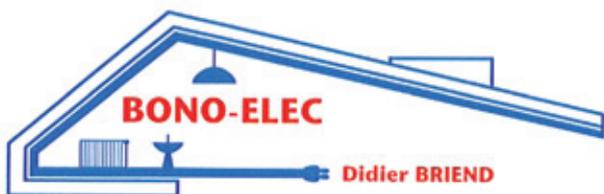
Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES - PLOMBERIE
ISOLATION - VENTILATION - NEUF ET RÉNOVATION - INSTALLATION - DÉPANNAGE

Z.A. de Kérian - 56400 LE BONO - AURAY - Tél. 02 97 57 82 76 - Port. 06 08 53 92 88
Courriel : bono.elec@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 7623 € - RCS Lorient B 318 867 744 RM 561 - Siret 318 867 744 000 35 - BNP Auray 100 14350

COFELY INEO ENTREPRISE ELECTRIQUE
GDF SUEZ TRAVAUX DE GENIE CIVIL

Ineo Réseaux Ouest

LIGNES ELECTRIQUES ET POSTES - ECLAIRAGE PUBLIC
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC INFORMATISE
ILLUMINATION MONUMENTS ET SITES
ILLUMINATION DE NOEL - VRD DE LOTISSEMENTS

ZI du Prat - 20 Avenue Gontran Bienvenu - CP 3736 - 56037 VANNES Cedex
Tél. 02 97 47 16 29 - Fax : 02 97 47 56 37



Des produits de saison cultivés près de chez vous

Les p'tits fruits Le Manéguen 56400 Le Bono site : www.les-petits-fruits.fr

Fraises, framboises, cassis, groseilles, fraises des bois, myrtilles, toyberries... vente à la ferme et sur les marchés



CHANTIER NAVAL DU BONO

Gardiennage 14 000 m² - Mécanique Marine
Location de bateaux - Accastillage



Z.A. de Kérian - 56400 LE BONO

Tél. 02 97 57 94 06 - Fax 02 97 57 97 51

E-mail : marc.le-pre@wanadoo.fr - Site : www.chantier-naval-du-bono.fr